

en particulier a été lu par plusieurs professeurs du collège et par un élève du nom de Alban Germain.

Transquestionné par l'avocat de la défense, M. Dugas.

R. J'ai répondu aux attaques du *Canada-Revue* par une appréciation de la presse générale.

R. J'ai répondu personnellement, à M. Filiatreault, dans une question de rue, relative à un chien peu célèbre dans l'histoire !

R. Si j'avais l'ETUDIANT sous la main je trouverais peut-être encore autre chose de personnel.

R. J'ai aussi critiqué le *Canada-Revue* en tant qu'il a pris part à la campagne faite contre le clergé, à Montréal, à l'occasion de l'abbé Guyhot, et je m'en fais gloire.

Q. Voulez-vous nous dire dans quel sens vous interprétez la partie de l'écrit reproché par votre plainte se lisant comme suit : " Pour me résumer, M. l'abbé Baillaigé n'est pas un aliéné ordinaire mais c'est tout un hospice à lui seul ? considérez-vous que l'épithète qui vous est attribué qualifie vos œuvres ou vos capacités comme littérateur et écrivain ?

R. Le sens de l'article incriminé est que je suis un imbécile, pour le moins, et ceci s'applique à mes facultés intellectuelles et à ma personne. On a voulu mettre le timbre de la folie sur mes œuvres et sur ma personne.

Q.—Qu'est-ce qui vous fait dire que l'écrit incriminé est l'œuvre de M. Filiatreault ?

R.—Parce que cet article porte sa signature et que Monsieur avoue indirectement cette signature dans un numéro subséquent du *Canada-Revue*. Voici l'extrait que j'ai pris de cet article : "M. l'abbé Baillaigé a pris des mesures rigoureuses contre nous, ridiculement rigoureuses pour la portée de l'offense, si offense il y a ;"

R. Je ne me rappelle pas si l'écrit dont je viens de citer un extrait porte une signature.

R. J'attribue ce dernier écrit à la rédaction ordinaire du *Canada-Revue*.

R. Je n'ai jamais vu le manuscrit de l'article incriminé, je ne sais pas de quelle main il est écrit.

R. J'ai eu la permission de mon Ordinaire pour faire la présente plainte.

L'Avocat Cornellier :—Vous n'êtes pas obligé de répondre à cette question.